



Collecte des encombrants

La collecte des déchets encombrants en porte-à-porte est désormais gérée par l'Établissement public territorial (EPT) Grand Paris-Grand Est et non plus par la Ville de Livry-Gargan.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'EPT au 0800 50 49 36 (numéro vert, appel gratuit) ou rendez-vous sur www.grandparisgrandest.fr

Les dates de collectes par secteurs

- ▶ Secteur 1 : 1^{er} et 3^e lundi du mois
- ▶ Secteur 2 : 2^e et 4^e lundi du mois
- ▶ Secteur 3 : 1^{er} et 3^e mardi du mois
- ▶ Secteur 4 : 2^e et 4^e mardi du mois
- ▶ Secteur 5 : 1^{er} et 3^e mercredi du mois
- ▶ Secteur 6 : 2^e et 4^e mercredi du mois

Pour rappel, les objets présentés ne doivent pas dépasser un volume total de **1m³** et ne pas gêner la circulation des piétons. Les gravats et déchets d'équipements électriques et électroniques sont interdits et doivent être déposés en déchèterie.

Attention, certains déchets ne sont pas collectés : déchets verts, verre (meubles vitrés, miroirs), produits chimiques, pots de peinture, pneus, déchets de maçonnerie, petit électro ménager, vêtements, appareils informatiques (ordinateur, imprimante, scanner...).

En dehors de ces jours, ces déchets peuvent être déposés à la déchèterie de Livry-Gargan, située 60, rue de Vaujours. L'accès à la structure est gratuit pour les particuliers. Il suffit de se présenter à l'entrée avec son véhicule muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'EPT au 0800 50 49 36 (numéro vert, appel gratuit) ou rendez-vous sur www.grandparisgrandest.fr 

Dépôt sauvage ou encombrant ?

Tout dépôt d'objet, de quelque nature qu'il soit, effectué en dehors des lieux et du calendrier de dépose est considéré comme un dépôt sauvage. Ces déchets non collectés par l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est restent alors à la charge de la Ville. Chaque jour, 10 agents

municipaux du service propreté à l'aide de 5 camions-bennes, dont un poids lourd, collectent environ 50m³ de dépôts sauvages. Imaginez les 750m³ du grand bassin du centre nautique Roger-Lebas, rempli intégralement de déchets tous les 15 jours. En 2019, plus de 1500 tonnes de dépôts sauvages ont été ramassées par le service propreté contre 1300 tonnes d'encombrants par l'EPT.

La Ville sanctionne

L'abandon de dépôts sauvages sur la voie publique est passible d'une amende de 150 €. Lorsque l'acte est réalisé avec l'aide d'un véhicule, le contrevenant s'expose à une amende de 1500 € qui peut aller jusqu'à la confiscation du véhicule utilisé. Des agents assermentés et la police municipale interviennent sur le territoire, pour lutter contre ces incivilités. Lorsque le contrevenant est identifié, les frais générés pour l'enlèvement de ces dépôts sont également imputés à leurs auteurs par la Ville, qui applique le principe du pollueur-payeur. La somme varie selon le volume, la nature des déchets, le matériel et le nombre d'agents mobilisés.

La Ville solutionne

Parce que la propreté urbaine est l'affaire de tous, la Ville souhaite impliquer un maximum d'acteurs. Deux moyens existent pour se débarrasser vertueusement de ses encombrants : respecter les jours de collecte indiqués dans le calendrier de l'EPT ou se diriger en [déchèterie](#).

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS



LES JOURS DE COLLECTE



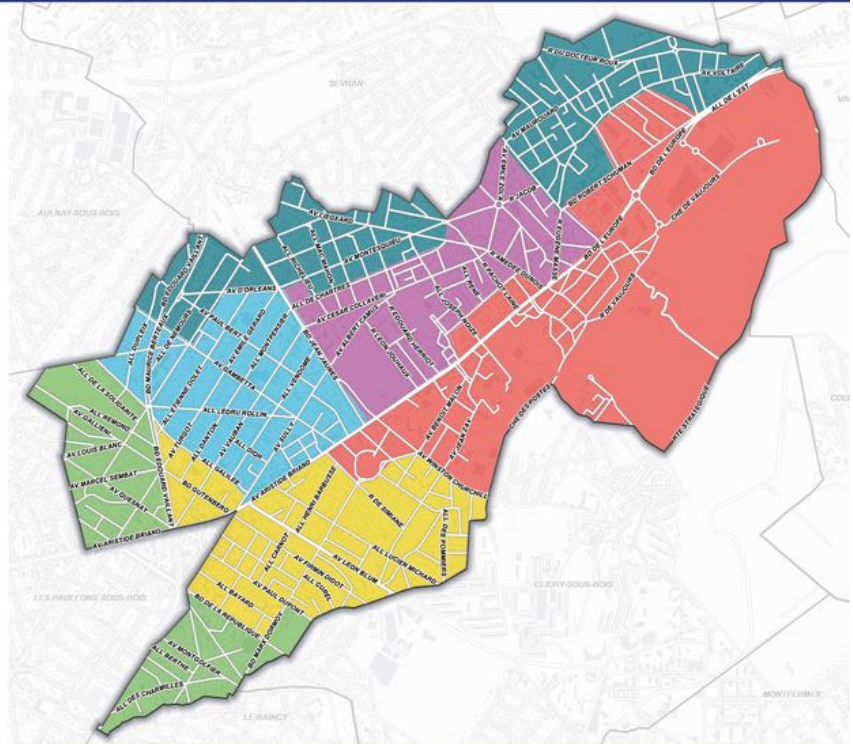
OBJETS ENCOMBRANTS

● SECTEUR 1	1 ^{ER} ET 3 ^{EM} LUNDI DU MOIS
● SECTEUR 2	2 ^{EM} ET 4 ^{EM} LUNDI DU MOIS
● SECTEUR 3	1 ^{ER} ET 3 ^{EM} MARDI DU MOIS
● SECTEUR 4	2 ^{EM} ET 4 ^{EM} MARDI DU MOIS
● SECTEUR 5	1 ^{ER} ET 3 ^{EM} MERCREDI DU MOIS
● SECTEUR 6	2 ^{EM} ET 4 ^{EM} MERCREDI DU MOIS



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- PRODUITS DANGEREUX POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (POTS DE PEINTURES, HUILES, BATTERIES, ETC)
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
- GRAVATS, BRANCHES, SOUCHES



VILLE DE
Livry-Gargan 13

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43